

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ▪ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ▪ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ▪ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº W19-513709

ND: 38977

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 6992

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : JISMANI AHMAD

Date de naissance : 25-01-59

Adresse : 205 EL FAJR

Tél. :

Total des frais engagés : 150 + 616 = 761 Dhs

Cadre réservé au Médecin

*Dr. SKINI Hatida
Médecin généraliste
Hay Al Qods, Bd. Nabousi N° 51
Sidi Bernoussi - Casablanca
Tél. : 05 22 74 05 93*

Cachet du médecin :

Date de consultation : 27/04/2020

Nom et prénom du malade : ATTIDI BEN HAJA Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Bon état

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 07/09/2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficients	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/04/2020	Dr. JKINI Hafida	INP : 021038275	Montant détaillé des Honoraires : 450 DH	
	Médecin généraliste			
	Al Qods, Bd. Nabouls N° 51			
	Bernoussi, Casablanca			
	22/05/93			

EXÉCUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE GENE		
Bloc "C" Rue 22/05/2020	27/04/2020	346,70
Al Qods, Casablanca		
Tel. 022.72.26		

ANALYSES - RADIographies

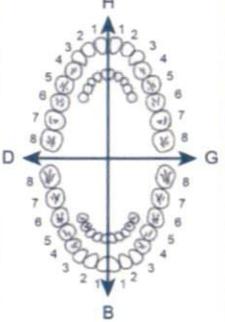
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

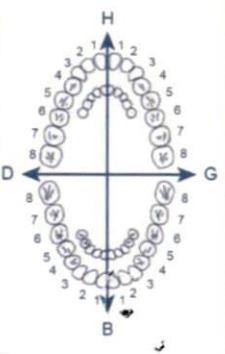
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESSES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	00000000	00000000
B	35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur JKINI Hafida

Médecine Générale

Echographie Clinique



الدكتورة اجكيني حفيظة

الطب العام

الفحص بالصدى

Casablanca, le

27/04/2020

ATTIONI

BATHIJA

33,20

PHARMACIE GHORANE
Bloc "C" Rue 2^{me} N° 116
Al Qods - Bernoussi
Tél. : 022 73 26 37 Casa

52,80

Dr. JKINI Hafida
Médecin généraliste
Hay Al Qods, Bd Nabouls N° 51
Sidi Bernoussi, Casablanca
Tél. : 05 22 74 05 93

69,00

(A)

(B)

(C)

(D)

(E)

(F)

(G)

(H)

(I)

(J)

(K)

(L)

(M)

(N)

(O)

(P)

(Q)

(R)

(S)

(T)

(U)

(V)

(W)

(X)

(Y)

(Z)

(AA)

(BB)

(CC)

(DD)

(EE)

(FF)

(GG)

(HH)

(II)

(JJ)

(KK)

(LL)

(MM)

(NN)

(OO)

(PP)

(QQ)

(RR)

(SS)

(TT)

(UU)

(VV)

(WW)

(XX)

(YY)

(ZZ)

(AA)

(BB)

(CC)

(DD)

(EE)

(FF)

(GG)

(HH)

(II)

(JJ)

(KK)

(LL)

(MM)

(NN)

(OO)

(PP)

(QQ)

(RR)

(SS)

(TT)

(UU)

(VV)

(WW)

(XX)

(YY)

(ZZ)

(AA)

(BB)

(CC)

(DD)

(EE)

(FF)

(GG)

(HH)

(II)

(JJ)

(KK)

(LL)

(MM)

(NN)

(OO)

(PP)

(QQ)

(RR)

(SS)

(TT)

(UU)

(VV)

(WW)

(XX)

(YY)

(ZZ)

(AA)

(BB)

(CC)

(DD)

(EE)

(FF)

(GG)

(HH)

(II)

(JJ)

(KK)

(LL)

(MM)

(NN)

(OO)

(PP)

(QQ)

(RR)

(SS)

(TT)

(UU)

(VV)

(WW)

(XX)

(YY)

(ZZ)

(AA)

(BB)

(CC)

(DD)

(EE)

(FF)

(GG)

(HH)

(II)

(JJ)

(KK)

(LL)

(MM)

(NN)

(OO)

(PP)

(QQ)

(RR)

(SS)

(TT)

(UU)

(VV)

(WW)

(XX)

(YY)

(ZZ)

LOT: 14519011

PER: 09/2024

PPV: 33,20 DH

NO 32522
01/2024
PER
PPV
جودي صيدلاني

LOT 190679
EXP 01/2022
PPV 52.80 DH

LOT: 190479
DU00: 01/2023
69,00 DH

enroulements pap.
iel - citron

05 22 74 05 93 : الدار البيضاء - الطابق الأول - الهاتف

Hay Al Qods, Bd Nabouss N° 51, 1er étage Bernoussi- Casab.

LOT : 073819 PER : 09/2022
PPV : 100,10 DH

100,10

Euro 500

149 ♂ days.

20,10

AR Rhodon

316,20

Pall Guy

Dr. JKINT Hafida
Médecin généraliste
Hay Al Qods, Bd. Nabouls N° 51
Sidi Bernoussi - Casablanca
Tél. : 05 22 74 05 93

3116
Lot
PPV
22/02/2020
NON PHARMA

PHARMACIE GHOFRAINE
Bloc "C" Rue 2 N° 116
Al Qods - Bernoussi
Tél. : 022.73.26.31 (662)